

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1168****17 novembre 2004****SOMMAIRE**

1Optima S.A., Ellange . . . . .	56043	Lear Financial Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56059
5 C Systems Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	56027	Lear Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56060
Andante Vivace S.A., Luxembourg . . . . .	56063	Lear West European Operations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56058
AP HMG T Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56056	Lipa International S.A., Luxembourg . . . . .	56052
Artepoly's S.A., Luxembourg . . . . .	56050	Lipa International S.A.H., Luxembourg . . . . .	56042
Artulux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56051	LNR Arman, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56018
Artulux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56051	LNR Arman, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56019
Asia Tech S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	56063	Lux Tiles, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56064
Avenches, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56046	Lyx, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56037
Bova Consulting S.A., Hachiville . . . . .	56061	Lyx, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56037
Brasserie Nationale S.A., Bascharage . . . . .	56056	Manica S.A., Luxembourg . . . . .	56058
Cailloux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56055	Manico (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .	56056
Cailloux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56055	Manico (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .	56056
Compass Investment Company III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56020	Moissac S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	56058
Dune Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	56060	Moissac S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	56063
DWS Forex Strategy . . . . .	56028	Motor Ship Elisabeth, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56038
Emba S.A.H., Luxembourg . . . . .	56042	Motor Ship Elisabeth, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56038
Federal Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56045	Motor Ship Elisabeth, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56038
Fincompas S.A., Luxembourg . . . . .	56053	Natexis Private Banking Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	56052
Fontina, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56036	New Immoservice, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	56036
Francistown S.A., Luxembourg . . . . .	56053	Obsidio S.A., Luxembourg . . . . .	56060
Gabien Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56027	Parsimony Brothers S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	56058
Gemco Trading and Exploitation S.A., Luxembourg . . . . .	56037	Rhode Island (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .	56054
Grant Thornton Fiduciaire S.A., Luxembourg . . . . .	56054	Sedellco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56062
Greta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56038	Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56061
Harwood S.A., Luxembourg . . . . .	56055	Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56061
Harwood S.A., Luxembourg . . . . .	56055	Serbia Broadband, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56051
Harwood S.A., Luxembourg . . . . .	56057	Serbia Broadband, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56051
Harwood S.A., Luxembourg . . . . .	56057	Servi-Therm, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56062
High Speed S.A., Wiltz . . . . .	56061	Simark International S.A., Luxembourg . . . . .	56059
Hobuch Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	56057	Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56039
IHLC Investment Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56059	Stell@r S.A., Luxembourg . . . . .	56040
Inter cuir S.A., Luxembourg . . . . .	56064	SZL S.A., Strassen . . . . .	56052
IT-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	56062	Tiga S.A., Luxembourg . . . . .	56045
IT-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	56062	Tiga S.A., Luxembourg . . . . .	56045
IT-Services, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	56062	Ulrika S.A.H., Luxembourg . . . . .	56053
IT-Services, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	56062	Ulrika S.A.H., Luxembourg . . . . .	56053
Itson Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	56057	Walex Constructions, S.à r.l., Dudelange . . . . .	56063
Kermadec S.A., Luxembourg . . . . .	56064		
Labecaste S.A., Luxembourg . . . . .	56052		
Laumans Investments S.A., Luxembourg . . . . .	56063		
Lear East European Operations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56060		

**LNR ARMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.291.

In the year two thousand four, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

LNR DSHI INTERHOLD, INC., a Delaware Corporation, incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at 300 Delaware Avenue, 9th Floor, Wilmington, Delaware 19801, USA,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing professionally at Luxembourg and Mr Michel Van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and director.

by virtue of a proxy established on August 2, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of LNR ARMAN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 27, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 869 of June 7, 2002. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 504 of May 9, 2003;

- that the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the subscribed capital by ninety-four thousand euro (94,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) by the issuing of nine hundred and forty (940) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole partner, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to nine hundred and forty (940) new shares and to pay them up in cash so that the amount of ninety-four thousand euro (94,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 7 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 7.** The Company's share capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand euro (125,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

*Third resolution*

The sole partner decides to amend the object of the Company to add the following sentence:

«The company may issue convertible securities on a private basis.» after the paragraph 4 of article 3 of the articles of association.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand six hundred euro (2,600.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LNR DSHI INTERHOLD, INC., une société de Delaware, constituée sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à 300 Delaware Avenue, 9th Floor, Wilmington, Delaware 19801, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Michel Van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et d'administrateur.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société LNR ARMAN, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 869 du 7 juin 2002, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 1<sup>er</sup> avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 504 du 9 mai 2003;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par l'émission de neuf cent quarante (940) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Ensuite, l'associé unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire neuf cent quarante (940) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société en ajoutant la phrase suivante:

«La société peut émettre des titres convertibles sur une base privée.» après le 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, M. Van Krimpen, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 18 août 2004, vol. 428, fol. 51, case 6. – Reçu 940 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 2004.

A. Holtz.

(075492.3/242/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**LNR ARMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075493.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.922.

**STATUTES**

In the year two thousand four, the second day of August.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), there appeared COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, with its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda,

hereby represented by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Hamilton on 30 July 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and Duration**

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II.- Corporate Capital****Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

**Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares**

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

### Chapter III.- Management

#### Art. 8. Management - Board of Managers

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. Where there is more than one manager, they shall constitute a Board of Managers appointed by the General Meeting of Shareholders. The manager(s) need not be (a) shareholder(s). The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no manager may participate telephonically from the United Kingdom at such meetings. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, provided that UK resident individuals may not constitute a majority of the managers present at the meeting.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Managers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the sole signature of any member of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more agents.

The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any manager. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.12 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

#### Art. 9. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) shall not assume, by reason of his/their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV.- Secretary

##### Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V.- General Meetings of Shareholders

##### Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

##### Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

##### Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

#### Chapter VI.- Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing

##### Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

##### Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

##### Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

##### Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

#### Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

##### Art. 18. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

##### Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII.- Audit

##### Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### Chapter IX.- Governing Law

##### Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Subscription and Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the total share capital.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

By way of derogation of article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2004.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred Euros).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. Determination of the number of managers at four constituting therefore a Board of Managers;

2. Appointment of the following four managers for an unlimited period:

a) Mr John Clark, partner in private equity company, with business address at 4, Grosvenor Place, London SW1X 7HJ, England;

b) Mr Gérard Becquer, chartered accountant, with business address at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg;

c) Mr Jan Prising, director of companies, with business address at Muhlegasse 12A, CH-6340 Baar, Switzerland; and

d) Mr Marc Feider, attorney-at-law, with business address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un partnership avec responsabilité limitée organisé sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton le 30 juillet 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège****Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet**

La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

## **Chapitre II.- Capital social**

### **Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

### **Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

### **Art. 6. Cession des parts sociales**

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

### **Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

## **Chapitre III.- Gérance - Représentation**

### **Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci doivent constituer un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance peut nommer le successeur du Président parmi ses membres.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou ont donné leur consentement à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, étant entendu qu'aucun gérant ne puisse participer à ces réunions par téléphone depuis le Royaume-Uni. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, étant entendu que des individus résidant au Royaume-Uni ne puissent constituer une majorité des gérants présents à la réunion.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout autre membre du Conseil de Gérance. Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.11 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

#### **Art. 9. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

### **Chapitre IV.- Secrétaire**

#### **Art. 10. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### **Chapitre V.- Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 11. Assemblées Générales Annuelles des Associés**

L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

#### **Art. 12. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

#### **Art. 13. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

### **Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition**

#### **Art. 14. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 15. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

**Art. 16. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

**Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation****Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Chapitre VIII.- Vérification des Comptes****Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

**Chapitre IX.- Loi Applicable****Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription et Libération*

Le comparant déclare qu'il souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2004.

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.800,- EUR (mille huit cents Euros).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de gérants à quatre, constituant dès lors un Conseil de Gérance;

2. Nomination des quatre gérants suivants pour une période indéterminée:

(a) M. John Clark, associé dans une société de capital risque, demeurant au 4, Grosvenor Place à GB-Londres SW1X 7HJ, Royaume-Uni;

(b) M. Gérard Becquer, expert comptable, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg;

(c) M. Jan Prising, administrateur de sociétés, demeurant au Muhlegasse 12A à CH-6340 Baar, Suisse; et

(d) M. Marc Feider, avocat à la Cour, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

3. Fixation de l'adresse du siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 83, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(075877.3/211/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**GABIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 79.799.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(075378.4/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 90.504.

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Olivier Emmanuel Bic, administrateur de société, demeurant à Castelldefels, Paséo Garbi 15, Casa 5D, 08860, Province de Catalogne, (Espagne), (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme 5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 90.504), constituée sous la dénomination sociale de IMMOSUR-TRANSACTIONS S.A. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 122 du 6 février 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean Seckler:

- en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C numéro 998 du 27 septembre 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en 5 C SYSTEMS SOPARFI S.A. et une refonte complète des statuts;
- en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1163 du 6 novembre 2003;
- en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 197 du 17 février 2004;
- en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 502 du 13 mai 2004;
- en date du 5 avril 2004, non encore publié au Mémorial C,
- en date du 15 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 août 2004; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé et paraphé par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant en ses dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-quinze mille huit cents euros (275.800,- EUR), représenté par mille trois cent soixante-dix-neuf (1.379) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à un million deux cent mille et dix euros (1.200.010,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 31 août 2004 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux mille euros (2.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille huit cents euros (275.800,- EUR) à deux cent soixante-dix-sept mille huit cents euros (277.800,- EUR), par la création et l'émission de dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de cent trente-quatre mille six cent soixante-six euros (134.666,- EUR).

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont déclaré expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Stephen P. Bonamarte, demeurant à F-75016 Paris, 73, avenue Mozart, (France).

V.- Que les dix (10) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société 5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cent trente-six mille six cent soixante-six euros (136.666,- EUR), faisant deux mille euros (2.000,- EUR) pour l'augmentation de capital et cent trente-quatre mille six cent soixante-six euros (134.666,- EUR) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-dix-sept mille huit cents euros (277.800,- EUR), représenté par mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bic, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 septembre 2004, vol. 529, fol. 3, case 10. – Reçu 1.366,66 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2004.

J. Seckler.

(074814.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**DWS FOREX STRATEGY, Fonds Commun de Placement.**

Mit Wirkung vom 1. Oktober 2004 gelten für den Investmentfonds DWS FOREX STRATEGY folgende Bestimmungen:

**VERWALTUNGSREGLEMENT**

*Allgemeiner Teil*

Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und der Anteilhaber hinsichtlich des Fonds bestimmen sich nach dem folgenden Verwaltungsreglement.

**Art. 1. Der Fonds**

1. Der Fonds ist ein rechtlich unselbstständiges Sondervermögen (fonds commun de placement), das aus Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten («Fondsvermögen») besteht und für gemeinschaftliche Rechnung der Inhaber von Anteilen («Anteilhaber») unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung verwaltet wird. Die Anteilhaber sind am Fondsvermögen in Höhe ihrer Anteile beteiligt. Die im Fondsvermögen befindlichen Vermögenswerte werden grundsätzlich von der Depotbank verwahrt.

2. Die gegenseitigen vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilhaber und der Verwaltungsgesellschaft sowie der Depotbank sind in diesem Verwaltungsreglement geregelt, dessen gültige Fassung sowie Änderungen desselben bei der Kanzlei des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt wurde und dessen Hinterlegungsvermerk im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, («Mémorial») veröffentlicht ist. Durch den Kauf eines Anteils erkennt der Anteilhaber das Verwaltungsreglement sowie alle genehmigten Änderungen desselben an.

**Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft**

1. Verwaltungsgesellschaft des Fonds ist die DWS INVESTMENT S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg nach Luxemburger Recht. Sie wurde am 15. April 1987 gegründet. Die Verwaltungsgesellschaft wird durch ihren Verwaltungsrat vertreten. Der Verwaltungsrat kann eines oder mehrere seiner Mitglieder und/oder Angestellte der Verwaltungsgesellschaft mit der täglichen Geschäftsführung betrauen.

2. Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet den Fonds im eigenen Namen, aber ausschließlich im Interesse und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber. Die Verwaltungsbefugnis erstreckt sich insbesondere auf Kauf, Verkauf, Zeichnung, Umtausch und Annahme von Wertpapieren und anderen Vermögenswerten sowie auf die Ausübung aller Rechte, welche unmittelbar oder mittelbar mit dem Fondsvermögen zusammenhängen.

3. Die Verwaltungsgesellschaft kann unter eigener Verantwortung und Kontrolle und auf eigene Kosten einen Fondsmanager hinzuziehen.

4. Die Verwaltungsgesellschaft kann unter eigener Verantwortung und auf eigene Kosten Anlageberater sowie einen beratenden Anlageausschuss hinzuziehen.

**Art. 3. Die Depotbank**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ernennt die Depotbank. Die Rechte und Pflichten der Depotbank richten sich nach dem Gesetz, diesem Verwaltungsreglement und dem Depotbankvertrag. Sie ist insbesondere mit der Verwahrung der Vermögenswerte des Fonds beauftragt. Sie handelt im Interesse der Anteilhaber.

2. Die Depotbank verwahrt alle Wertpapiere und anderen Vermögenswerte des Fonds in gesperrten Konten und Depots, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements verfügt werden darf. Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft Wertpapiere und Vermögenswerte des Fonds bei anderen Banken oder bei Wertpapiersammelstellen in Verwahrung geben.

3. Die Depotbank sowie die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich mit einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Eine solche Kündigung wird wirksam, wenn die Verwaltungsgesellschaft mit Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde eine andere Bank zur Depotbank bestellt und diese die Pflichten und

Funktionen als Depotbank übernimmt; bis dahin wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilhaber ihren Pflichten und Funktionen als Depotbank vollumfänglich nachkommen.

4. Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, im eigenen Namen

a) Ansprüche der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder eine frühere Depotbank geltend zu machen; b) gegen Vollstreckungsmaßnahmen Dritter Widerspruch zu erheben und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

5. Die Depotbank ist an Weisungen der Verwaltungsgesellschaft gebunden, sofern solche Weisungen nicht dem Gesetz, dem Verwaltungsreglement oder dem Verkaufsprospekt widersprechen.

#### **Art. 4. Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik**

##### 1. Risikostreuung

##### A. Anlagen

a) Der Fonds kann in Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anlegen, die auf einem geregelten Markt notiert oder gehandelt werden.

b) Der Fonds kann in Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anlegen, die auf einem anderen Markt, der anerkannt, geregelt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union gehandelt werden.

c) Der Fonds kann in Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anlegen, die an einer Börse eines Staates, der nicht Mitgliedstaat der Europäischen Union ist, zum Handel zugelassen sind oder dort auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, der anerkannt ist, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist und vorwiegend in Europa, Asien, Amerika oder Afrika liegt.

d) Der Fonds kann in Wertpapiere und Geldmarktinstrumente aus Neuemissionen anlegen, sofern

- die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zum Handel an einer Börse oder einem anderen geregelten Markt beantragt ist, der anerkannt ist, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, vorwiegend in Europa, Asien, Amerika oder Afrika liegt, und

- die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach Emission erlangt wird.

e) Der Fonds kann in Anteile von Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren im Sinne der EG-Richtlinie 85/611 EWG und/oder anderer Organismen für gemeinsame Anlagen im Sinne von Artikel 1 Absatz 2 erster und zweiter Gedankenstrich der EG-Richtlinie 85/611 EWG mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder einem Drittstaat anlegen, sofern

- diese anderen Organismen für gemeinsame Anlagen nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der Commission de Surveillance du Secteur Financier derjenigen nach dem Gemeinschaftsrecht gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden besteht;

- das Schutzniveau der Anteilseigner der anderen Organismen für gemeinsame Anlagen dem Schutzniveau der Anteilseigner eines Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Fondsvermögens, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der EG-Richtlinie 85/611 EWG gleichwertig sind;

- die Geschäftstätigkeit der anderen Organismen für gemeinsame Anlagen Gegenstand von Halbjahres- und Jahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden;

- der Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren oder der andere Organismus für gemeinsamen Anlagen, dessen Anteile erworben werden sollen, nach seinen Vertragsbedingungen bzw. seiner Satzung höchstens 10% seines Vermögens in Anteilen anderer Organismen für gemeinsamen Anlagen in Wertpapieren oder andere Organismen für gemeinsame Anlagen anlegen darf.

f) Der Fonds kann in Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens 12 Monaten bei Kreditinstituten, sofern das betreffende Kreditinstitut seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union hat oder - falls der Sitz des Kreditinstituts sich in einem Staat befindet, der nicht Mitgliedstaat der Europäischen Union ist, befindetes Aufsichtsbestimmungen unterliegt, die nach Auffassung der Commission de Surveillance du Secteur Financier denjenigen des Gemeinschaftsrechts gleichwertig sind, anlegen.

g) Der Fonds kann in abgeleitete Finanzinstrumente («Derivate») anlegen, einschließlich gleichwertiger bar abgerechneter Instrumente, die an einem der unter a), b) und c) bezeichneten Märkte gehandelt werden, und/oder abgeleitete Finanzinstrumente, die nicht an einer Börse gehandelt werden («OTC-Derivate»), sofern

- es sich bei den Basiswerten um Instrumente im Sinne dieses Absatzes oder um Finanzindizes, Zinssätze, Wechselkurse oder Währungen handelt, die im Rahmen der Anlagepolitik liegen;

- die Gegenpartei bei Geschäften mit OTC-Derivaten einer Aufsicht unterliegende Institute der Kategorien sind, die von der Commission de Surveillance du Secteur Financier zugelassen wurden; und

- die OTC-Derivate einer zuverlässigen und überprüfbaren Bewertung auf Tagesbasis unterliegen und jederzeit auf Initiative des Fonds zum angemessenen Zeitwert veräußert, liquidiert oder durch ein Gegengeschäft glattgestellt werden können.

h) Der Fonds kann in Geldmarktinstrumente, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und die üblicherweise auf dem Geldmarkt gehandelt werden, liquide sind und deren Wert jederzeit genau bestimmt werden kann, anlegen, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente selbst Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt, und vorausgesetzt, diese Instrumente werden

- von einer zentralstaatlichen, regionalen oder lokalen Körperschaft oder der Zentralbank eines Mitgliedstaates der Europäischen Union, der Europäischen Zentralbank, der Europäischen Union oder der Europäischen Investitionsbank, einem Staat, der nicht Mitglied der Europäischen Union ist oder, im Falle eines Bundesstaates, einem Gliedstaat der

Föderation oder von einer internationalen Einrichtung öffentlich-rechtlichen Charakters, der mindestens ein Mitgliedstaat der Europäischen Union angehört, begeben oder garantiert; oder

- von einem Unternehmen begeben, dessen Wertpapiere auf den unter vorstehenden Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden; oder

- von einem Institut, das gemäß den im Gemeinschaftsrecht festgelegten Kriterien einer Aufsicht unterstellt ist, oder einem Institut, das Aufsichtsbestimmungen, die nach Auffassung der Commission de Surveillance du Secteur Financier mindestens so streng sind wie die des Gemeinschaftsrechts, unterliegt und diese einhält, begeben oder garantiert; oder

- von anderen Emittenten begeben, die einer Kategorie angehören, die von der Commission de Surveillance du Secteur Financier zugelassen wurde, sofern für Anlagen in diesen Instrumenten Vorschriften für den Anlegerschutz gelten, die denen des ersten, des zweiten oder des dritten vorstehenden Gedankenstrichs gleichwertig sind und sofern es sich bei dem Emittenten entweder um ein Unternehmen mit einem Eigenkapital von mindestens zehn Millionen Euro, das seinen Jahresabschluss nach den Vorschriften der 4. Richtlinie 78/660/EWG erstellt und veröffentlicht, oder um einen Rechtsträger, der innerhalb einer eine oder mehrere börsennotierte Gesellschaften umfassenden Unternehmensgruppe für die Finanzierung dieser Gruppe zuständig ist, oder um einen Rechtsträger handelt, dessen Geschäftsbetrieb darauf gerichtet ist, wertpapiermäßig unterlegte Verbindlichkeiten im Markt zu platzieren, sofern der Rechtsträger über Kreditlinien zur Liquiditätssicherung verfügt.

i) Der Fonds kann abweichend vom Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100% seines Vermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Staat außerhalb der Europäischen Union oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden, sofern das Fondsvermögen in Wertpapiere investiert, die im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben wurden, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

j) Der Fonds darf nicht in Edelmetalle oder Zertifikate über diese anlegen.

B. Anlagegrenzen

a) Höchstens 10% des Netto-Fondsvermögens dürfen in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten ein und desselben Emittenten angelegt werden.

b) Höchstens 20% des Netto-Fondsvermögens dürfen in Einlagen ein und derselben Einrichtung angelegt werden.

c) Das Ausfallrisiko der Gegenpartei bei Geschäften mit OTC-Derivaten darf 10% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten, wenn die Gegenpartei ein Kreditinstitut im Sinne von Absatz A. f) ist. Für andere Fälle beträgt die Grenze maximal 5% des Netto-Fondsvermögens.

d) Der Gesamtwert der Wertpapiere und Geldmarktinstrumente von Emittenten, in denen der Fonds jeweils mehr als 5% seines Netto-Fondsvermögens anlegt, darf 40% des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

Diese Begrenzung findet keine Anwendung auf Einlagen und auf Geschäfte mit OTC-Derivaten, die mit Finanzinstitutionen getätigt werden, welche einer Aufsicht unterliegen.

Ungeachtet der Einzelobergrenzen der Absätze B. a), b) und c) darf der Fonds bei ein und derselben Einrichtung höchstens 20% seines Netto-Fondsvermögens in einer Kombination aus

- von dieser Einrichtung begebenen Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten und/oder

- Einlagen bei dieser Einrichtung und/oder

- von dieser Einrichtung erworbenen OTC-Derivaten

anlegen.

e) Die in Absatz B. a) genannte Obergrenze von 10% erhöht sich auf 35% und die in Absatz B d) genannte Grenze entfällt, wenn die Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente

- von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften, oder

- von einem Staat, der nicht Mitglied der Europäischen Union ist, oder

- von internationalen Einrichtungen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen mindestens ein Mitgliedstaat der Europäischen Union angehört,

- begeben oder garantiert werden.

f) Die in Absatz B. a) genannte Obergrenze erhöht sich von 10% auf 25% und die in Absatz B d) genannte Grenze entfällt, wenn Schuldverschreibungen

- von einem Kreditinstitut mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union begeben werden, das aufgrund gesetzlicher Vorschriften zum Schutz der Inhaber dieser Schuldverschreibungen einer besonderen öffentlichen Aufsicht unterliegt und

- die Erträge aus der Emission dieser Schuldverschreibungen gemäß den gesetzlichen Vorschriften in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuldverschreibungen die sich daraus ergebenden Verbindlichkeiten ausreichend decken und

- die erwähnten Vermögenswerte beim Ausfall des Emittenten vorrangig für die fällig werdende Rückzahlung des Kapitals und der Zinsen bestimmt sind.

Wird der Fonds in mehr als 5% in diese Art von Schuldverschreibungen angelegt, die von einem und demselben Emittenten begeben werden, so darf der Gesamtwert dieser Anlagen 80% des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.

g) Die in den Absätzen B. a), b), c), d), e) und f) genannten Grenzen dürfen nicht kumuliert werden; hieraus ergibt sich, dass Anlagen in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten ein und derselben Einrichtung oder in Einlagen bei dieser Einrichtung oder in Derivaten derselben grundsätzlich 35% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Der Fonds kann bis zu 20% in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten ein und derselben Unternehmensgruppe anlegen.

Gesellschaften, die im Hinblick auf die Erstellung des konsolidierten Abschlusses im Sinne der EG-Richtlinie 83/349/EWG oder nach den anerkannten internationalen Rechnungslegungsvorschriften derselben Unternehmensgruppe angehören, sind bei der Berechnung der in diesem Artikel vorgesehenen Anlagegrenzen als ein einziger Emittent anzusehen.

h) Der Fonds kann höchstens 10% seines Netto-Fondsvermögens in anderen als den in Absatz A genannten Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten anlegen.

i) Der Fonds kann höchstens 10% seines Netto-Fondsvermögens in Anteile anderer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere und/oder Organismen für gemeinsame Anlage im Sinne von Abschnitt A. e) erwerben.

Anlagen in Anteile eines anderen Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren und/oder sonstigen Organismen für gemeinsame Anlagen werden die Anlagewerte des betreffenden Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren oder sonstigen Organismen für gemeinsame Anlagen in Bezug auf die in Absatz B. a), b), c), d), e) und f) genannten Obergrenzen nicht berücksichtigt.

j) Sofern die Zulassung an einem der unter Absatz A a), b) oder c) genannten Märkte nicht binnen Jahresfrist erfolgt, sind Neuemissionen als nicht notierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anzusehen und in die dort erwähnte Anlagegrenze einzubeziehen.

k) Der Fonds kann höchstens

- 10% der stimmrechtslosen Aktien ein und desselben Emittenten;
- 10% der Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten,
- 25% der Anteile ein und desselben Fonds;
- 10% der Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten erwerben.

Die unter dem zweiten, dritten und vierten Gedankenstrich vorgesehenen Anlagegrenzen brauchen beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen oder der Geldmarktinstrumente oder der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen lässt.

l) Die in Buchstabe k) genannten Anlagegrenzen werden nicht angewandt auf:

- Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder dessen öffentlichen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;
- von einem Staat außerhalb der Europäischen Union begebene oder garantierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente;
- auf Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von internationalen Organisationen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören;
- Aktien, die der Fonds in Wertpapieren an dem Kapital einer Gesellschaft eines Staates, der nicht Mitglied der Europäischen Union ist, hält, die ihr Vermögen im wesentlichen in Wertpapieren von Emittenten anlegt, die in diesem Staat ansässig sind, wenn eine derartige Beteiligung für den Fonds aufgrund der Rechtsvorschriften dieses Staates die einzige Möglichkeit darstellt, Anlagen in Wertpapieren von Emittenten dieses Staates zu tätigen. Diese Ausnahmeregelung gilt jedoch nur unter der Voraussetzung, dass die Gesellschaft des Staates, der nicht Mitglied der Europäischen Union ist, in ihrer Anlagepolitik die in Absatz B a), b), c), d), e), f) und g), l) sowie k) festgelegten Grenzen beachtet. Bei Überschreitung dieser Grenzen findet Artikel 49 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlage sinngemäß Anwendung;
- Aktien, die von einer Investmentgesellschaft oder von mehreren Investmentgesellschaften am Kapital von Tochtergesellschaften gehalten werden, die in deren Niederlassungsstaat lediglich und ausschließlich für diese Investmentgesellschaft oder Investmentgesellschaften bestimmte Verwaltungs-, Beratungs- oder Vertriebstätigkeiten im Hinblick auf die Rücknahme von Anteilen auf Wunsch der Anteilinhaber ausüben.

m) Unbeschadet der in Absatz B k) und l) festgelegten Anlagegrenzen betragen die in Absatz B a), b), c), d), e) und f) genannten Obergrenzen für Anlagen in Aktien und/oder Schuldtiteln ein und desselben Emittenten höchstens 20%, wenn es Ziel der Anlagepolitik ist, einen bestimmten Index nachzubilden. Voraussetzung hierfür ist, dass

- die Zusammensetzung des Index hinreichend diversifiziert ist
- der Index eine adäquate Bezugsgrundlage für den Markt darstellt, auf den er sich bezieht
- der Index in angemessener Weise veröffentlicht wird.

Die hier festgelegte Grenze beträgt 35%, sofern dies aufgrund außergewöhnlicher Marktbedingungen gerechtfertigt ist, und zwar insbesondere auf geregelten Märkten, auf denen bestimmte Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente stark dominieren. Eine Anlage bis zu dieser Obergrenze ist nur bei einem einzigen Emittenten möglich.

n) Das mit den Derivaten verbundene Gesamtrisiko darf den Gesamtnettowert des Fonds nicht übersteigen. Bei der Berechnung des Risikos werden der Marktwert der Basiswerte, das Ausfallrisiko der Gegenpartei, künftige Marktfluktuationen und die Liquidationsfrist der Positionen berücksichtigt.

Der Fonds kann als Teil der Anlagestrategie innerhalb der Grenzen des Absatzes B g) in Derivate anlegen, sofern das Gesamtrisiko der Basiswerte die Anlagegrenzen des Absatzes B a), b), c), d), e) und f) nicht überschreitet.

Legt der Fonds in indexbasierte Derivate an, werden diese Anlagen nicht bei den Anlagegrenzen gemäß Absatz B. a), b), c), d), e) und f) berücksichtigt.

Wenn ein Derivat in ein Wertpapier oder Geldmarktinstrument eingebettet ist, muss es hinsichtlich der Einhaltung der Anlagegrenzen mitberücksichtigt werden.

o) Der Fonds kann daneben bis zu 49% in flüssige Mittel anlegen. In besonderen Ausnahmefällen ist es gestattet, vorübergehend auch über 49% flüssige Mittel zu halten, wenn und soweit dies im Interesse der Anteilinhaber gerechtfertigt scheint.

### C. Ausnahme zu Anlagegrenzen

- a) Der Fonds muss die Anlagegrenzen bei der Ausübung von Bezugsrechten, die an Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente geknüpft sind, die im Fondsvermögen enthalten sind, nicht einhalten.
- b) Der Fonds kann von den festgelegten Anlagegrenzen unter Beachtung der Einhaltung der Grundsätze der Risikostreuung innerhalb eines Zeitraumes von sechs Monaten seit Zulassung abweichen.

### D. Kredite

Kredite dürfen weder durch die Verwaltungsgesellschaft oder den Verwahrer für Rechnung des Fonds aufgenommen werden. Der Fonds darf jedoch Fremdwährungen durch ein «Back-to-back»-Darlehen erwerben.

Abweichend vom vorstehenden Absatz kann der Fonds Kredite von bis zu 10% des Fondsvermögens aufnehmen, sofern es sich um kurzfristige Kredite handelt.

Weder die Verwaltungsgesellschaft noch der Verwahrer dürfen für Rechnung des Fonds Kredite gewähren oder für Dritte als Bürgen eintreten.

Dies steht dem Erwerb von noch nicht voll eingezahlten Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder anderen noch nicht voll eingezahlten Finanzinstrumenten nicht entgegen.

### E. Leerverkäufe

Leerverkäufe von Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder anderen in Absatz A e), g) und h) genannten Finanzinstrumenten dürfen weder von Verwaltungsgesellschaften noch von Verwahrstellen, die für Rechnung von Investmentfonds handeln, getätigt werden

### F. Belastung

Das Fondsvermögen darf nur insoweit zur Sicherung verpfändet, übereignet bzw. abgetreten oder sonst belastet werden, als dies an einer Börse, an einem geregelten Markt oder aufgrund vertraglicher oder sonstiger Bedingungen oder Auflagen gefordert wird.

### G. Wertpapierleihe und Pensionsgeschäfte

a) Im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems können bis zu 50% der im Fonds befindlichen Wertpapiere auf höchstens 30 Tage ausgeliehen werden. Voraussetzung ist, dass dieses Wertpapierleihsystem durch einen anerkannten Abrechnungsorganismus oder durch eine auf solche Geschäfte spezialisierte Finanzeinrichtung erster Ordnung organisiert ist.

Die Wertpapierleihe kann mehr als 50% des Wertpapierbestands erfassen oder länger als 30 Tage dauern, sofern dem Fonds das Recht eingeräumt ist, den Wertpapierleihvertrag jederzeit zu kündigen und die verliehenen Wertpapiere zurückzuverlangen.

Der Fonds muss im Rahmen der Wertpapierleihe grundsätzlich eine Sicherheit erhalten, deren Gegenwert zur Zeit des Vertragsabschlusses mindestens dem Gesamtwert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Diese Garantie kann in flüssigen Mitteln bestehen oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD, deren Gebietskörperschaften oder internationalen Organisationen begeben oder garantiert und zu Gunsten des Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrages gesperrt werden.

b) Der Fonds kann von Zeit zu Zeit Wertpapiere in Form von Pensionsgeschäften kaufen oder verkaufen. Dabei muss der Vertragspartner eines solchen Geschäfts eine Finanzeinrichtung erster Ordnung und auf solche Geschäfte spezialisiert sein. Während der Laufzeit eines Wertpapierpensionsgeschäfts kann der Fonds die gegenständlichen Wertpapiere nicht veräußern. Der Umfang der Wertpapierpensionsgeschäfte wird stets auf einem Niveau gehalten, das dem Fonds ermöglicht, jederzeit seinen Rücknahmeverpflichtungen nachzukommen.

## Art. 5. Anteilwertberechnung

1. Der Wert eines Anteils lautet auf die für den Fonds festgelegte Währung («Fondswährung»). Er wird für den Fonds an jedem Bankarbeitstag in Frankfurt am Main («Bewertungstag») berechnet, sofern im Besonderen Teil keine andere Bestimmung getroffen wurde.

Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile des Fonds. Das Netto-Fondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a) Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente, die an einer Börse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet;

b) Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber an einem anderen organisierten Wertpapiermarkt gehandelt werden, werden zu einem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für einen marktgerechten Kurs hält;

c) Falls solche Kurse nicht marktgerecht sind oder falls für andere als die unter Buchstaben a) und b) genannten Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente keine Kurse festgelegt werden, werden diese Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente ebenso wie alle anderen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln festlegt.

d) Die flüssigen Mittel werden zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

e) Festgelder können zum Renditekurs bewertet werden, sofern ein entsprechender Vertrag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank geschlossen wurde, gemäß dem die Festgelder jederzeit kündbar sind und der Renditekurs dem Realisierungswert entspricht.

f) Alle nicht auf die Fondswährung lautenden Vermögenswerte werden zum letzten Devisenmittelkurs in die Fondswährung umgerechnet.

2. Für den Fonds wird ein Ertragsausgleichskonto geführt.

3. Die Verwaltungsgesellschaft kann für umfangreiche Rücknahmeanträge, die nicht aus den liquiden Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen des Fonds befriedigt werden können, den Anteilwert auf der Basis der Kurse des Bewertungs-

tags bestimmen, an dem sie für den Fonds die erforderlichen Wertpapierverkäufe vornimmt; dies gilt dann auch für gleichzeitig eingereichte Zeichnungsanträge für den Fonds.

#### **Art. 6. Einstellung der Berechnung des Anteilwerts**

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, die Berechnung des Anteilwerts zeitweilig einzustellen, wenn und solange Umstände vorliegen, die diese Einstellung erforderlich machen, und wenn die Einstellung unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber gerechtfertigt ist, insbesondere:

- während der Zeit, in welcher eine Börse oder ein anderer geregelter Markt, wo ein wesentlicher Teil der Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente des Fonds gehandelt wird, geschlossen ist (außer an gewöhnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Börse bzw. an dem entsprechenden geregelten Markt ausgesetzt oder eingeschränkt wurde;

- in Notlagen, wenn die Verwaltungsgesellschaft über Fondsanlagen nicht verfügen kann oder es ihr unmöglich ist, den Gegenwert der Anlagekäufe oder -verkäufe frei zu transferieren oder die Berechnung des Anteilwerts ordnungsgemäß durchzuführen.

Anleger, die ihre Anteile zur Rücknahme angeboten haben, werden von einer Einstellung der Anteilwertberechnung umgehend benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Anteilwertberechnung unverzüglich davon in Kenntnis gesetzt. Den Anlegern wird nach der Wiederaufnahme der dann gültige Rücknahmepreis gezahlt.

Die Einstellung der Berechnung des Anteilwertes wird in einer Luxemburger Tageszeitung veröffentlicht.

#### **Art. 7. Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen**

1. Alle Fondsanteile haben gleiche Rechte. Die Fondsanteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht, es sei denn, es ist im Besonderen Teil des Verwaltungsreglements etwas anderes geregelt.

2. Ausgabe und Rücknahme der Anteile erfolgen bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank sowie bei jeder Zahlstelle.

3. Die Verwaltungsgesellschaft kann Anteile einseitig gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, soweit dies im Interesse der Gesamtheit der Anteilhaber oder zum Schutz der Verwaltungsgesellschaft oder des Fonds erforderlich erscheint.

#### **Art. 8. Beschränkungen der Ausgabe von Anteilen**

1. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit aus eigenem Ermessen einen Zeichnungsantrag zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen oder Anteile gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, wenn dies im Interesse der Anteilhaber, im öffentlichen Interesse, zum Schutz des Fonds oder der Anteilhaber erforderlich erscheint.

In diesem Fall wird die Depotbank auf nicht bereits ausgeführte Zeichnungsanträge eingehende Zahlungen unverzüglich zurückzahlen.

2. Die Einstellung der Ausgabe von Anteilen wird in einer Luxemburger Tageszeitung veröffentlicht, und gegebenenfalls in den Vertriebsländern.

#### **Art. 9. Beschränkungen der Rücknahme von Anteilen**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, die Rücknahme von Anteilen einzustellen, wenn außergewöhnliche Umstände dies erfordern und die Einstellung im Interesse der Anteilhaber gerechtfertigt ist.

2. Die Verwaltungsgesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, erhebliche Rücknahmen erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte des Fonds ohne Verzögerung verkauft wurden.

3. Die Depotbank ist nur insoweit zur Zahlung verpflichtet, als keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisa-rechtliche Vorschriften oder andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstände, die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten.

4. Die Einstellung der Rücknahme von Anteilen wird in einer Luxemburger Tageszeitung veröffentlicht, und ggf. in den Vertriebsländern.

#### **Art. 10. Abschlussprüfung**

Die Jahresabschlüsse des Fonds werden von einem Wirtschaftsprüfer kontrolliert, der von der Verwaltungsgesellschaft ernannt wird.

#### **Art. 11. Verwendung der Erträge**

Der Verwaltungsrat bestimmt jährlich, ob und in welcher Höhe eine Ausschüttung für den Fonds erfolgt. Zur Ausschüttung können die ordentlichen Nettoerträge sowie realisierte Kapitalgewinne kommen. Ferner können die nicht realisierten Werterhöhungen sowie Kapitalgewinne aus den Vorjahren zur Ausschüttung gelangen. Ausschüttungen werden auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Anteile ausgezahlt. Ausschüttungen können ganz oder teilweise in Form von Gratisanteilen vorgenommen werden. Eventuell verbleibende Bruchteile können in bar ausgezahlt oder gutgeschrieben werden. Erträge, die innerhalb der in Artikel 16 festgelegten Fristen nicht abgefordert wurden, verfallen zu Gunsten des Fonds.

#### **Art. 12. Änderungen des Verwaltungsreglements**

1. Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank das Verwaltungsreglement jederzeit ganz oder teilweise ändern.

2. Änderungen des Verwaltungsreglements werden hinterlegt und treten, sofern nichts anderes bestimmt ist, unverzüglich nach Hinterlegung in Kraft.

**Art. 13. Veröffentlichungen**

1. Ausgabe- und Rücknahmepreise können bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und jeder Zahlstelle erfragt werden. Darüber hinaus werden die Ausgabe- und Rücknahmepreise in jedem Vertriebsland in geeigneten Medien (z.B. Internet, elektronische Informationssysteme, Zeitungen, etc.) veröffentlicht.

2. Die Verwaltungsgesellschaft erstellt für den Fonds einen geprüften Jahresbericht sowie einen Halbjahresbericht entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg.

3. Verkaufsprospekt, vereinfachter Verkaufsprospekt und Verwaltungsreglement sowie Jahres- und Halbjahresbericht des Fonds sind für die Anteilhaber am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und jeder Zahlstelle kostenlos erhältlich.

**Art. 14. Auflösung des Fonds**

1. Die Dauer des Fonds ist im Besonderen Teil des Verwaltungsreglements festgelegt.

2. Unbeschadet der Regelung in 1, kann der Fonds jederzeit durch die Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden, sofern im Besonderen Teil des Verwaltungsreglements nichts anderes bestimmt ist. Die Verwaltungsgesellschaft kann die Auflösung des Fonds beschließen, sofern diese unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber, zum Schutz der Interessen der Verwaltungsgesellschaft oder im Interesse der Anlagepolitik notwendig oder angebracht erscheint.

3. Eine Auflösung des Fonds erfolgt in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen zwingend.

4. Die Auflösung des Fonds wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial und in mindestens zwei hinreichend verbreiteten Tageszeitungen, einschließlich mindestens einer Luxemburger Tageszeitung, und den Regelungen des Vertriebslandes veröffentlicht.

5. Bei Auflösung des Fonds wird die Ausgabe von Anteilen eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen ist bis kurz vor dem Liquidationstag möglich, wobei gewährleistet wird, dass etwaige Auflösungskosten berücksichtigt werden und somit von allen Anteilhabern getragen werden, die sich zum Zeitpunkt der Wirkung des Auflösungsbeschlusses im Fonds befunden haben.

6. Die Depotbank wird den Liquidationserlös, abzüglich der Liquidationskosten und Honorare, auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder ggf. der von derselben oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter den Anteilhabern des Fonds nach deren Anspruch verteilen. Netto-Liquidationserlöse, die nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern eingezogen worden sind, werden von der Depotbank nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

7. Die Anteilhaber, deren Erben bzw. Rechtsnachfolger können weder die Auflösung noch die Teilung des Fonds beantragen.

**Art. 15. Fusion**

1. Der Fonds kann durch Beschluss des Verwaltungsrates in einen anderen Fonds eingebracht werden (Fusion).

2. Dieser Beschluss wird in einer Luxemburger Tageszeitung und entsprechend den Vorschriften des Vertriebslandes veröffentlicht.

3. Die Durchführung der Fusion vollzieht sich wie eine Auflösung des einzubringenden Fonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände durch den aufnehmenden Fonds. Abweichend zu der Fondsauflösung (Artikel 14) erhalten die Anleger des einbringenden Fonds Anteile des aufnehmenden Fonds, deren Anzahl sich auf der Grundlage des Anteilwertverhältnisses der betroffenen Fonds zum Zeitpunkt der Einbringung errechnet und ggf. einen Spitzenausgleich.

4. Die Anteilhaber des Fonds haben vor der tatsächlichen Fusion die Möglichkeit, aus dem betreffenden Fonds innerhalb des Monats nach Veröffentlichung des Fusionsbeschlusses durch die Verwaltungsgesellschaft durch die Rückgabe ihrer Anteile zum Rücknahmepreis auszuscheiden.

5. Die Durchführung der Fusion wird von Wirtschaftsprüfern des Fonds kontrolliert.

**Art. 16. Verjährung und Vorlegungsfrist**

1. Forderungen der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank können nach Ablauf von fünf Jahren nach Entstehung des Anspruchs nicht mehr gerichtlich geltend gemacht werden; davon unberührt bleibt die in Artikel 14 Absatz 6 enthaltene Regelung.

2. Die Vorlegungsfrist für Ertragsscheine beträgt fünf Jahre.

**Art. 17. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache**

1. Das Verwaltungsreglement des Fonds unterliegt luxemburger Recht. Gleiches gilt für die Rechtsbeziehungen zwischen den Anteilhabern und der Verwaltungsgesellschaft. Das Verwaltungsreglement ist bei dem Bezirksgericht in Luxemburg hinterlegt. Jeder Rechtsstreit zwischen Anteilhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank unterliegt der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Gerichtsbezirk Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds der Gerichtsbarkeit und dem Recht jeden Vertriebslandes zu unterwerfen, soweit es sich um Ansprüche der Anleger handelt, die in dem betreffenden Land ansässig sind, und im Hinblick auf Angelegenheiten, die sich auf den Fonds beziehen.

2. Der deutsche Wortlaut dieses Verwaltungsreglements ist maßgeblich. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können im Hinblick auf Anteile des Fonds, die an Anleger in dem jeweiligen Land verkauft wurden, für sich selbst und den Fonds Übersetzungen in Sprachen solcher Länder als verbindlich erklären, in welchen solche Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

*Besonderer Teil***Art. 18. Anlagepolitik**

Ziel der Anlagepolitik des DWS FOREX STRATEGY ist die Erreichung eines möglichst hohen Wertzuwachses in Euro durch Anlagen in den globalen Devisenmärkten unter Ausnutzen von Devisenkurschwankungen von frei konvertierbaren Währungen, insbesondere Euro, US Dollar, Australische Dollar, Kanadische Dollar, Neuseeland Dollar, Schweizer Franken, Dänische Krone, Britisches Pfund, Norwegische Krone, Schwedische Krone, Japanische Yen, Koreanische Wong, Singapur Dollar, Polnische Zloty, Ungarische Forint, Tschechische Krone, Slowakische Krone, Türkische Lire, Südafrikanischer Rand, Israelische Shekel und Mexikanischer Peso.

Das Fondsvermögen wird zu mindestens zwei Dritteln in folgenden auf frei konvertierbare Währungen lautenden Anlageinstrumenten angelegt bzw. in folgende Transaktionen investiert:

1. flüssige Mittel, Geldmarktinstrumenten und fest oder variabel verzinslichen Wertpapieren (Anleihen, Wandelanleihen, Notes, etc.) mit durchschnittlicher Restlaufzeit von höchstens 12 Monaten, die an Börsen oder an anderen geregelten Märkten gehandelt werden, die anerkannt, für das Publikum offen und deren Funktionsweise ordnungsgemäß ist und die von Schuldner weltweit begeben wurden, die jeweils Verpflichtungen aus Anlagen in Termingeschäfte oder derivative Finanzinstrumente gem. folgendem Absatz decken, sowie in

2. Devisenguthaben bei Banken, Kauf und Verkauf von Devisen auf Spot-Basis, Kauf und Verkauf von Devisen auf Termin-Basis, Kauf und Verkauf von Call- oder Put-Optionen auf Devisen, Eingehen von Devisen-Swaps und Devisen-Futures sowie Kombinationen der oben genannten Anlagen.

Bis zu ein Drittel des Fondsvermögens kann in Anlagen gemäß Nummer 1 angelegt werden, die nicht Verpflichtungen aus Anlagen in Termingeschäfte oder derivativen Finanzinstrumenten decken.

Der Anteil der Wandelanleihen darf dabei 25% des Fondsvermögens nicht übersteigen. Durch Ausübung von Wandelrechten bezogene Aktien und andere Beteiligungspapiere sind innerhalb angemessener Frist zu veräußern.

**Art. 19. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis**

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Anteilwert zuzüglich eines Ausgabeaufschlags von bis zu 3%. Er ist zahlbar unverzüglich nach dem entsprechenden Bewertungstag. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert

**Art. 20. Kosten**

Der Fonds zahlt der Verwaltungsgesellschaft eine Vergütung von 1,35% p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des am Bewertungstag ermittelten Netto-Inventarwerts. Aus dieser Vergütung werden insbesondere die Verwaltungsgesellschaft, die Administrationsstelle, das Fondsmanagement, der Vertrieb und die Depotbank bezahlt. Die Vergütung wird dem Fonds in der Regel am Monatsende entnommen. Neben der Vergütung können die folgenden Aufwendungen dem Fonds belastet werden:

- sämtliche Steuern, welche auf die Vermögenswerte des Fonds und den Fonds selbst erhoben werden (insbesondere die taxe d'abonnement), sowie im Zusammenhang mit den Kosten der Verwaltung und Verwahrung evtl. entstehende Steuern;

- im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräußerung von Vermögensgegenständen entstehende Kosten;

- außerordentliche Kosten (z.B. Prozesskosten), die zur Wahrnehmung der Interessen der Anteilhaber des Fonds anfallen; die Entscheidung zur Kostenübernahme trifft im einzelnen der Verwaltungsrat und ist im Jahresbericht gesondert auszuweisen.

Darüberhinaus erhält die Verwaltungsgesellschaft aus dem Fondsvermögen eine erfolgsbezogene Vergütung in Höhe von einem Drittel des Betrages, um den die Wertentwicklung diejenige einer als Vergleichsmaßstab herangezogenen Geldmarktanlage übertrifft. Der für diese Geldmarktanlage jeweils zu verwendende Geldmarktzins ist der Interbankensatz LIBOR für 3-Monats-Euro-Anlagen - erhöht um zwei Prozentpunkte - und wird zu Beginn eines jeden Quartals von der Verwaltungsgesellschaft neu zugrunde gelegt. Die erfolgsbezogene Vergütung wird in der Regel täglich berechnet und jährlich abgerechnet.

Des Weiteren kann die Verwaltungsgesellschaft bis zur Hälfte der Erträge aus dem Abschluss von Wertpapierdarlehensgeschäften für Rechnung des Fondsvermögens als pauschale Vergütung im Hinblick auf Kosten im Zusammenhang mit der Vorbereitung und Durchführung von solchen Wertpapierdarlehensgeschäften erhalten.

**Art. 21. Rechnungsjahr**

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember.

**Art. 22. Dauer des Fonds**

Die Laufzeit des Fonds ist unbefristet.

Luxemburg, 1. Juli 2004.

DWS INVESTMENT S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

*Depotbank*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04639. – Reçu 42 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075257.3//494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**FONTINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.146.560,14.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 32.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour FONTINA S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(075077.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**NEW IMMOSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.339.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luc Schmit, employé privé, né à Luxembourg, le 29 octobre 1964, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 5, route de Trèves.

2.- Monsieur Giovanni Urso, employé privé, né à Verzino, (Italie), le 25 juillet 1961, demeurant à L-6792 Grevenmacher, 5 Bourgsaessel.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée NEW IMMOSERVICE, S.à r.l., avec siège social à L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 78.339), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 267 du 13 avril 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 82 du 16 janvier 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer les treize (13) parts sociales existantes d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune par vingt-six (26) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que suite à la cession de parts sociales sous seing privé du 2 août 2004, Monsieur Luc Schmit, préqualifié, a cédé cinquante pour cent (50%) de ses parts sociales de la prédite société NEW IMMOSERVICE, S.à r.l. à Monsieur Giovanni Urso, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article cinq (5) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par vingt-six (26) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, qui sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Luc Schmit, employé privé, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 5, route de Trèves, treize parts sociales .....	13
2.- Monsieur Giovanni Urso, employé privé, demeurant à L-6792 Grevenmacher, 5 Bourgsaessel, treize parts sociales .....	13
Total: vingt-six parts sociales .....	26

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article douze (12) des statuts.

*Cinquième résolution*

Est nommé gérant administratif:

Monsieur Giovanni Urso, préqualifié.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schmit, Urso, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2004, vol. 529, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2004.

J. Seckler.

(074926.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

---

**LYX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(075142.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**LYX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(075145.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 46.406.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 juillet 2004*

Au conseil d'Administration de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- De nommer Monsieur Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg en qualité d'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

T. Van Dijk

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08874. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075374.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**MOTOR SHIP ELISABETH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 2.000.000.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(075157.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**MOTOR SHIP ELISABETH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 49.579,-.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01961, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(075159.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**MOTOR SHIP ELISABETH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 49.579,-.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(075160.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**GRETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 81.207.**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GRETA, S.à.r.l. en liquidation, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, R. C. S. Luxembourg section B numéro 81.207, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 900 du 19 octobre 2001,

et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1094 du 17 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les associés présents ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune, est représentée.

II.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.

3.- Décision sur la clôture de la liquidation.

4.- Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du commissaire vérificateur sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur, et des pièces à l'appui.

Le susdit rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Il restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire.

*Deuxième résolution*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la société, Monsieur Paul-Henri Mersch, chirurgien dentiste, demeurant à F-57070 Metz (France).

Décharge pleine et entière est également accordée au commissaire vérificateur.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée GRETA, S.à.r.l. en liquidation, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, a cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dostert, Hübsch, Thill, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2004, vol. 529, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2004.

J. Seckler.

(074916.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.189.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 septembre 2004*

L'Associé unique de SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2002 est un profit de EUR 3.606.830,25 qui sera alloué comme suit:

- Réserve légale . . . . . 1.250,00 EUR

- A reporter . . . . . 3.605.580,25 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075401.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**STELL@R, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 102.921.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stéphane Corremans, consultant, demeurant à L-1912 Luxembourg, 100, rue du Grünewald,
- 2) Monsieur François Van Uffelen, administrateur de sociétés, demeurant à B-1330 Rixensart, 19, avenue Alexandre, représenté par Monsieur Stéphane Corremans, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 août 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STELL@R.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour le compte d'autrui, par et avec autrui, toute contribution à l'établissement et au développement d'entreprises et en particulier de dispenser des avis techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, fournir conseils et assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration, de la vente, de la production, des techniques d'organisation et de distributions commerciales, et plus généralement de la gestion en général et de l'exercice de toutes activités de services et de management au sens le plus large de ces termes à toutes personnes physiques ou morales quelconques; exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra réaliser son objet social en prenant des intérêts dans des entreprises, des sociétés, en tout ou en partie, similaires ou connexes au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

**Titre III.- Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 19 juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Stéphane Corremans, préqualifié, quatre-vingt-quinze actions . . . . .	95
2) Monsieur François Van Uffelen, préqualifié, cinq actions . . . . .	5
Total: cent actions . . . . .	100

Les quatre-vingt-quinze (95) actions souscrites par Monsieur Stéphane Corremans ont toutes été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) et les cinq (5) actions souscrites par Monsieur François Van Uffelen ont toutes été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des apports en espèces, de sorte que la somme de huit mille neuf cent douze euros cinquante cents (EUR 8.912,50) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement EUR 1.600,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Stéphane Corremans, consultant, né à Ougrée (Belgique), le 19 juin 1970, demeurant à L-1912 Luxembourg, 100, rue du Grünewald,

b) Monsieur François Van Uffelen, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 22 juin 1966, demeurant à B-1330 Rixensart, 19, avenue Alexandre,

c) BP@L S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1364 Luxembourg, 19, rue de Crécy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.462.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

- EUROPEAN AUDIT, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.956.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

6.- Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Stéphane Corremans, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. Corremans, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 89, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

P. Frieders.

(075878.3/212/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**EMBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 20.946.

## RECTIFICATIF

Suite au dépôt du 9 septembre 2004, n° L040073786.4 - il y a lieu de lire:

«Le bilan au 31 décembre 2003»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(075319.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**LIPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.196.

Conseil d'administration depuis le 15 juin 2004:

- Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la foire, président;

- Monsieur Jan Lobkowicz, banquier, demeurant à CZ-110 00 Praha 1, Václavské náměstí 47;

- Maître Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la foire;

- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

Commissaire:

- IB CONSULTING S.A. société anonyme, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02783. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(075350.3/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**1OPTIMA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 102.930.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. 1EXPANSION S.A., ayant son siège social à L-5690 Ellange, route de Remich, ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, ayant pouvoir de signature individuelle, Monsieur Jean-Paul Kieffer, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 11 décembre 1960, demeurant à F-57100 Veymerange, 15, rue des Jardins Fleuris.

2. Madame Suzy Kieffer-Franceschini, employée privée, née à Joeuf (France), le 24 juin 1964, demeurant à F-57100 Veymerange, 15, rue des Jardins Fleuris,

Ici représentée par Monsieur Jean-Paul Kieffer, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de 1OPTIMA S.A.

Le siège social est établi à Ellange, dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de supermarchés, le commerce de matériel et d'articles agricoles, horticoles et viticoles, le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage, d'articles d'habillement, d'articles de papeterie, d'articles de quincaillerie, de disques et de cassettes audio et vidéo.

La société pourra généralement faire toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. 1EXPANSION S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499
2. Madame Suzy Kieffer-Franceschini, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Paul Kieffer,
- Madame Suzy Kieffer-Franceschini, prénommée,
- Monsieur Henri Kieffer, administrateur, né à Luxembourg, le 5 juillet 1927, demeurant à L-5886 Alzingen, 518, route de Thionville.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- COMFILUX S.A., ayant son siège social à L-6117 Junglinster, 11a, rue de la Gare, R.C. Luxembourg B 68.171.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010, Monsieur Jean-Paul Kieffer et Madame Suzy Kieffer-Franceschini, en qualité d'administrateurs délégués à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous leur signature individuelle.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé à L-5690 Ellange, route de Remich.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.-P. Kieffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 septembre 2004, vol. 428, fol. 64, case 5. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075913.3/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**TIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

*Signature.*

(075322.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**TIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.038.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

*Signature.*

(075323.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**FEDERAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.788.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 avril 2004*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Troisième résolution*

L'Assemblée renouvelle également le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEDERAL FINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02458. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075404.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**AVENCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 102.927.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth day of september.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PROJECTSWISS, S.à r.l., established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the register of Commerce, represented by Alain Heinz, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, acting in his capacity as manager,

here represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September, 6, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AVENCHES, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party declares that all the shares have been subscribed as follows:

PROJECTSWISS, S.à r.l. ....	500 shares
Total: .....	500 shares

and that all the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Alain Heinz, director of company, born on 17th May 1968 in Forbach (France), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri,

- Christophe Davezac, director of company, born on 14th February 1960 in Cahors (France), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri,

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PROJECTSWISS, S.à r.l., établie au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, représentée par Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg et agissant en tant que gérant, ici représenté par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, résidant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de AVENCHES, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre

disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

*Souscription et libération*

La partie comparante déclare que les parts sociales ont été souscrites par:

PROJECTSWISS, S.à r.l. ....	500 parts sociales
Total: .....	500 parts sociales

et que toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux.

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Christophe Davezac, administrateur de société, né le 14 février 1960 à Cahors (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 99, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

G. Lecuit.

(075931.3/220/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**ARTEPOLY'S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 50.102.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2004*

*Conseil d'Administration*

L'ensemble du Conseil d'Administration, à savoir Madame Chevalier Annie, Madame Flamion Marie-Claire, Madame Anita Chauvier, ont remis leur démission avec effet au 15 septembre 2004.

*Administrateur-délégué*

Madame Annie Chevalier a remis sa démission avec effet au 15 septembre 2004 de ses fonctions d'administrateur délégué.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075694.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**SERBIA BROADBAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 87.372.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(075399.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**SERBIA BROADBAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 87.372.

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de SERBIA BROADBAND S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: 2.545.113,00 USD.
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003;
- les associés étant tous présents ou représentés, de continuer les activités de la société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 23 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075398.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**ARTULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 70.345.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTULUX, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur

(075407.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**ARTULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 70.345.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTULUX, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur

(075408.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**SZL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 56.002.

—  
Monsieur Guy Zimmer, gestionnaire, demeurant à Weimershof, a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SZL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075351.3/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**LABECASTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 30.825.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075352.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**LIPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 47.196.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 2004, réf. LSO-AU02776, AU02780, AU02782, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075353.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

---

**NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 32.160.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 16 juin 2004 à 10.00 heures que:

VI. Divers

Le Président informe le Conseil avoir reçu la démission de Monsieur Amabile en tant que Représentant de la BANCA POPOLARE DELL'ETRURIA E DEL LAZIO (BPEL). Il le remercie pour tout le travail effectué ainsi que pour la profonde amitié qu'il a su montrer au GROUPE BANQUE POPULAIRE.

Le Président poursuit en déclarant que le Président Faralli a exprimé le souhait que le nouveau représentant de la BPEL soit Monsieur Manneschi.

Le Conseil coopte le Dottore Vezio Manneschi dirigeant à la BANCA ETRURIA et Directeur de BancAssurance POLARI SPA (BAP). Le mandat de Monsieur Manneschi viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2006 approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Monsieur Manneschi a d'ores et déjà reçu l'agrément de la C.S.S.F. par lettre en date du 3 août 2004. Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour extrait conforme

G. Buisseret

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075477.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ULRIKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 79.219.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(075481.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ULRIKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 79.219.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 juin 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03000. – Reçu 114 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075502.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**FRANCISTOWN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 84.543.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme FRANCISTOWN S.A. tenue extraordinairement en date du 17 août 2004 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003 sont approuvés;

- La perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2004;

- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes cumulées soient supérieures à la moitié du capital social;

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075430.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**FINCOMPAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 87.401.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075442.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 68.292.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 16 juin 2004 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement à Monaco (MC)
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est:

Monsieur Jean-Paul Elvinger, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075368.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

**RHODE ISLAND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 10.843.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2003*

L'Assemblée prend acte de la démission, par lettres datées du 10 janvier 2003, de Madame Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de Madame Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg de leur mandat d'administrateur de la société, ainsi que la démission, par lettre datée du 10 janvier 2003, de EURO ASSOCIATES ayant son siège social au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

L'Assemblée constate l'omission de porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 août 2003 par-devant M<sup>e</sup> Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, la question de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes dont question ci-dessus.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de Madame Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg de leur mandat d'administrateur ainsi que la démission de EURO ASSOCIATES ayant son siège social au 33, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes et ce, à compter de la date de la présente assemblée. L'Assemblée ne leur donne pas décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée confirme que la composition du Conseil d'Administration, suite à la nomination de trois nouveaux administrateurs lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 août 2003, est la suivante:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453, Luxembourg;
- Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée confirme que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 août 2003, la société ELPERS & Cie REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075617.3/655/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004

FIDUPAR

E. Lacoste / Signature

(075487.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

E. Lacoste / Signature

(075488.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FIDUPAR

E. Lacoste / Signature

(075490.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**CAILLOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 16.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075575.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**CAILLOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 16.154.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2004*

Les associés ont décidé de transférer le siège social de L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue à L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

*Pour la S.à r.l.*

C. Cailloux

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075569.3/510/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**BRASSERIE NATIONALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 66.334.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale du 15 juillet 2004*

1. Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Raymond Martin, président du conseil d'administration
- Monsieur Georges M. Lentz jr., administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur Réginald Neuman, administrateur
- Monsieur Hubert Clasen, administrateur
- Maître Jean-Louis Schiltz, administrateur
- Monsieur Josef Simmet, administrateur

2. Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprise, est reconduit dans son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. M. Lentz jr.

*administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01869. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(075691.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**AP HMG T HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 75.018.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Signatures*

(075610.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 17.936.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

HOOGEWERF & CIE

*Agent domiciliaire*

*Signature*

(075725.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 17.936.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

HOOGEWERF & CIE

*Agent domiciliaire*

*Signature*

(075726.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.223.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et de Messieurs Jean-Marc Heitz et Angelo de Bernardi.
- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux comptes Monsieur Pierre Schill, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en remplacement de M. Adrien Schaus.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075511.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 6 mai 2004 à 16.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de:

- Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant 105, route d'Arlon à Mamer;
- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant 11, rue de Fischbach à Blaschette;
- COSAFIN S.A., société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, EURAUDIT, S.à r.l., pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

HARWOOD S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075509.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ITSON CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 67.777.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme ITSON CONSULTING S.A. tenue extraordinairement en date du 23 août 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2003 sont approuvés;
- La perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2004;
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes cumulées soient supérieures à la moitié du capital social;
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075428.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**PARSIMONY BROTHERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 93.985.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

(075438.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**MOISSAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 74.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

(075437.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**MANICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 60.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme MANICA S.A., extraordinairement tenue en date du 6 août 2004 à Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 30 juin 2002 sont approuvés.
- Le perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2003.
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 30 juin 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075429.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**LEAR WEST EUROPEAN OPERATIONS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,-.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 102.878.

*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui a eu lieu le 9 septembre 2004 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de la réunion que le siège social est transféré au 5 rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour LEAR WEST EUROPEAN OPERATIONS

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075737.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**IHLC INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.138.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue le 3 septembre 2004*

A l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de I.H.L.C. INVESTMENT COMPANY, S.à r.l. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- à reporter ..... 8.678,- USD

d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075607.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**LEAR FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 97.806.

*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui a eu lieu le 9 septembre 2004 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de la réunion que le siège social est transféré au 5 rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour LEAR FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG)

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075740.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**SIMARK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 83.921.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2004*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ELPERS & C<sup>o</sup> Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 11, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire COVENTURES S.A., ayant son siège social au 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075619.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**LEAR LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 172.311.000,-.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 98.070.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui a eu lieu le 9 septembre 2004 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de la réunion que le siège social est transféré au 5 rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Pour LEAR LUXEMBOURG*

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02947. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075738.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 121.867.400,-.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 100.647.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui a eu lieu le 9 septembre 2004 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de la réunion que le siège social est transféré au 5 rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Pour LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS*

MERCURIA SERVICES, Société Anonyme

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02949. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075739.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**OBSIDIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 63.936.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03013. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075704.3/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**DUNE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 42.746.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(075458.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. UNIVERSAL FOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.680.

—  
Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Pour SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(075070.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

---

**SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. UNIVERSAL FOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.680.

—  
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Pour SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(075074.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

---

**HIGH SPEED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9532 Wiltz, 2, rue Hannelast.  
R. C. Diekirch B 4.930.

—  
*Clôture de liquidation*

Par jugement du 22 septembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme HIGH SPEED S.A., ayant eu son siège social à L-9532 Wiltz, 2, rue Hannelast.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

M<sup>e</sup> C. Speicher

*Le liquidateur*

Enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2004, réf. DSO-AV00029. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(903300.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 octobre 2004.

---

**BOVA CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 37.  
R. C. Diekirch B 3.268.

—  
*Clôture de liquidation*

Par jugement du 6 octobre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme BOVA CONSULTING S.A., ayant eu son siège social à L-9956 Hachiville, maison 37.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

M<sup>e</sup> C. Speicher

*Le liquidateur*

Enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2004, réf. DSO-AV00056. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(903341.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

---

**IT-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075594.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**IT-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075597.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**IT-SERVICES, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075601.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**IT-SERVICES, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00877, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075603.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**SEDELLCO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 35.443.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075459.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**SERVI-THERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 12.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00883, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075587.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ASIA TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 80.308.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 juillet 2004 que M. John Victor Gano, consultant, demeurant au 14, chemin Auguste-Vilbert à CH-1218 Grand-Saconnex/Genève a été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075527.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**MOISSAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 74.762.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 septembre 2004 que la cooptation de Mme Laura Policarpi, secrétaire, demeurant via dei Somazzi 3, CH-6932 Breganzona, au poste d'administrateur en date du 30 septembre 2003, en remplacement de feu M. Gualtiero Canova, a été ratifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075531.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**LAUMANS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 88.407.

Les comptes annuels pour la période du 12 juillet au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00881, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075585.3/723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**WALEX CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.  
R. C. Luxembourg B 95.338.

En date du 1<sup>er</sup> août 2004, Monsieur Lucien Schebot, né le 1<sup>er</sup> octobre 1955 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57800 Béning-lès-Saint-Avold, 37, rue des Fleurs, démissionne de sa fonction de gérant administratif avec effet immédiat. Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075524.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ANDANTE VIVACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.676.

Par résolution circulaire datée du 3 septembre 2004, les administrateurs de la société ANDANTE VIVACE S.A. ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075641.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**KERMADEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 32.984.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 août 2004*

L'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Le nombre des Administrateurs est porté de six à sept.

Monsieur Laurent Coppietres't Wallant, domicilié rue St Thérèse nr 10 à 1640 Rhode St Genèse, est nommé Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075692.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**LUX TILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.456.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(075690.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**INTERCUIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 60.422.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075706.3/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---